

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

VENTE ET INSTALLATION DE MENUISERIES - PARTICULIERS

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la Société FENETRE SUR LE MONDE, SAS au capital de 2.000 €, siège social : 304 rue Garibaldi 69007 LYON, RCS Lyon 943 665 000, assurance décennal AIRBAG AIBX00003781, et toute personne physique agissant en qualité de consommateur

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2 - DEVIS ET COMMANDE

Tout devis est établi gratuitement après visite technique et prise de mesures. Il est valable 3 mois sauf indication contraire et détaille : nature des produits, prix, délais indicatifs, modalités de paiement et garanties.

La commande est définitive après signature du devis et versement de l'acompte prévu à l'article 3.

IMPORTANT : Les menuiseries étant fabriquées sur mesure, elles ne bénéficient PAS du droit de rétractation de 14 jours conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation (biens nettement personnalisés).

ARTICLE 3 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 - Prix

Les prix sont indiqués en euros TTC, incluant la TVA au taux en vigueur. Ils peuvent être révisés en cas de modification de la commande ou de variation du coût des matières premières excédant 10%.

3.2 - Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Acompte de 30% à la signature du devis (pour valider la commande)**
- **50% à la livraison des produits sur le chantier**
- **Solde de 20% à la fin des travaux, après signature du procès-verbal de réception sans réserve majeure**

Modes de paiement : espèces (limite légale), chèque, virement, carte bancaire.

3.3 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement après mise en demeure de 15 jours : pénalités au taux de 3 fois le taux légal, indemnité forfaitaire de 40 €, suspension ou annulation possible de la commande.

3.4 - Réserve de propriété

Les produits restent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix. Les risques sont transférés au Client dès la livraison.

ARTICLE 4 - DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans justification (article L221-18 Code consommation).

EXCEPTION : Conformément à l'article L221-28, les menuiseries sur mesure NE bénéficient PAS du droit de rétractation. Dès transmission de la commande au fabricant, aucune rétractation n'est possible.

Avant transmission au fabricant, la rétractation est possible par LRAR. Remboursement de l'acompte sous 14 jours, déduction faite des frais engagés.

ARTICLE 5 - ANNULATION ET MODIFICATION

Annulation par le Client après le délai de rétractation :

- **Avant fabrication : conservation de 30% à titre d'indemnité**
- **Après fabrication, avant livraison : conservation de 80%**
- **Après livraison : conservation de 100% (pas de remboursement)**

Modification après transmission au fabricant = annulation (avec pénalités) + nouvelle commande.

ARTICLE 6 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais indiqués au devis sont donnés à titre indicatif et courrent à compter de la réception de l'acompte. Ils sont prolongés en cas de force majeure, retard de paiement, modification de commande, indisponibilité du Client ou difficultés techniques imprévues. Un retard raisonnable ne donne pas droit à annulation ni à dommages-intérêts. Au-delà de 30 jours de retard, résolution possible par LRAR avec remboursement.

ARTICLE 7 - LIVRAISON ET RÉCEPTION

La livraison et l'installation sont effectuées à l'adresse du devis. Le Client doit être présent ou représenté. L'installation est réalisée par les équipes du Vendeur ou un sous-traitant qualifié.

OBLIGATION : Le Client DOIT vérifier l'état et la conformité des produits lors de la livraison en présence du livreur/installateur. Toute anomalie apparente doit faire l'objet de RÉSERVES PRÉCISES ET ÉCRITES sur le bon de livraison. À défaut, les produits sont réputés conformes.

À l'issue des travaux, un procès-verbal de réception est signé. Le Client dispose de 8 jours pour formuler des réserves écrites. Passé ce délai, les travaux sont réputés acceptés sans réserve. Le paiement du solde vaut acceptation définitive.

ARTICLE 8 - RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

Le Vendeur se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants qualifiés et assurés pour la réalisation de tout ou partie des prestations d'installation et de pose, sans que le Client ne puisse s'y opposer.

Le Vendeur sélectionne ses sous-traitants avec soin et s'assure qu'ils disposent des qualifications professionnelles, des assurances obligatoires (responsabilité civile professionnelle et garantie décennale) et de l'expérience nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Le Vendeur demeure seul responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution de l'intégralité des prestations prévues au contrat, y compris celles confiées à des sous-traitants. Le Client dispose des mêmes droits et garanties, que les travaux soient réalisés par les équipes du Vendeur ou par ses sous-traitants.

Les sous-traitants interviennent sous la direction et le contrôle du Vendeur. Toute réclamation relative aux travaux doit être adressée exclusivement au Vendeur, seul interlocuteur du Client.

ARTICLE 9 - GARANTIES

Le Client bénéficie des garanties légales suivantes :

- Garantie légale de conformité (2 ans) - articles L217-4 à L217-14 Code consommation
- Garantie légale des vices cachés (2 ans) - articles 1641 à 1649 Code civil
- Garantie de parfait achèvement (1 an) - article 1792-6 Code civil : réparation de tous désordres signalés
- Garantie décennale (10 ans) - articles 1792+ Code civil : dommages compromettant solidité ou destination. Assurance [Nom + N° police]

Garantie fabricant selon conditions remises à l'installation.

Exclusions : usage anormal, défaut d'entretien, intervention non autorisée, cas fortuit, force majeure, usure normale, dommages esthétiques mineurs.

Mise en œuvre : demande par LRAR avec justificatifs. Le Vendeur intervient dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution du contrat conformément au Code civil et au Code de la consommation. Pas de responsabilité en cas de force majeure ou fait imputable au Client.

Après réception sans réserve et paiement du solde, le Client ne peut plus engager la responsabilité du Vendeur pour des désordres apparents. Seuls les désordres cachés et dommages couverts par les garanties légales (article 9) donnent lieu à réclamation.

Pas de responsabilité pour dommages indirects (perte d'exploitation, manque à gagner, préjudice commercial).

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à : fournir des informations exactes, être présent lors des interventions, faciliter l'accès au chantier, vérifier les produits à la livraison et formuler les réserves nécessaires, respecter les modalités de paiement, entretenir les produits conformément aux consignes, signaler tout désordre dans les délais.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Aucune responsabilité du Vendeur en cas de force majeure au sens de la jurisprudence française : catastrophes naturelles, incendie, inondation, grève, guerre, émeute, épidémie, panne généralisée, impossibilité d'approvisionnement.

ARTICLE 13 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés. Le Client dispose d'un droit d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité (contact : [email Vendeur]).

ARTICLE 14 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation : [Nom, adresse, site]. Plateforme européenne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, après tentative de résolution amiable, compétence des tribunaux français selon les règles légales.

EXTRAITS DU CODE DE LA CONSOMMATION

Article L217-4 :

"Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité."

Article L217-5 :

"Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant, s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités présentées..."

Article L217-12 :

"L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien."

Date de mise à jour : [Date]

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

:=> FORMULAIRE DE RÉTRACTATION (À DÉCOUPER SI NÉCESSAIRE) <=:

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

⚠ ATTENTION : Les menuiseries sur mesure ne bénéficient PAS du droit de rétractation (article L221-28). Ce formulaire n'est valable qu'AVANT transmission au fabricant.

À l'attention de : FENETRE SUR LE MONDE, 304 rue Garibaldi, 69007 LYON - Email : [à compléter]

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente ci-dessous :

Commandé le/reçu le (*) : _____

N° de devis : _____

Nom du consommateur : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Email : _____

Signature (si formulaire papier) : _____ Date : _____

(Rayez la mention inutile.)*

MODALITÉS : Envoi par LRAR dans les 14 jours suivant la signature du devis. Rétractation possible uniquement AVANT transmission au fabricant. Remboursement de l'acompte sous 14 jours, déduction faite des frais engagés.

:=>

— :=>